

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par la soussignée, Lucie Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 7 juin dernier, le conseil de la municipalité de Val-Joli, a adopté le **règlement 2010-2 modifiant le règlement de construction de la municipalité de Val-Joli** et le **règlement 2010-3 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Val-Joli**.

Que ces deux règlements ont reçu leur avis de conformité émis par la MRC le Val-Saint-François lors de son Comité exécutif du 4 août dernier.

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2010-2 et 2010-3 entre en vigueur à compter de ce jour.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements numéro 2010-2 et 2010-3 au bureau de la municipalité de Val-Joli, situé au 500, route 249 à Val-Joli durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À VAL-JOLI, CE 11<sup>E</sup> JOUR D'AOÛT 2010

---

Lucie Camiré  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Certificat de publication**

Je, soussignée, certifie avoir affiché cet avis aux deux endroits déterminés par le conseil en date du 11 août 2010.

Lucie Camiré  
Directrice générale et secrétaire-trésorière